



# Assurance: hommes et femmes aux mêmes tarifs

Les assureurs ne peuvent désormais plus faire de différence en fonction du sexe.

DANIÈLE GUINOT

**PRATIQUE** A partir d'aujourd'hui, les assureurs ne peuvent plus pratiquer de différence tarifaire entre les hommes et les femmes, comme c'était jusqu'à présent le cas, notamment en assurance auto. Cette décision de la Cour de justice européenne, qui ne concerne que les nouveaux contrats, va se traduire dans certains cas par des hausses de tarifs et dans d'autres par des diminutions.

Parce qu'elles sont plus prudentes au volant que les hommes, les femmes payaient jusqu'à présent 8 % moins cher leurs primes d'assurance, selon Assurland. L'écart de prix était nettement plus important pour les conducteurs inexpérimentés : les jeunes hommes étant à l'origine de beaucoup plus d'accidents graves

que les jeunes filles, ces dernières payaient en moyenne 20 % de moins que leurs homologues masculins (avec moins de trois ans d'expérience). Elle pourraient dorénavant voir leurs cotisations s'envoler de 10 % à 12 %, alors que celles des jeunes hommes pourraient baisser de 5 % à 10 % en moyenne.

## La couleur de la voiture comme critère

De nombreux assureurs devraient toutefois continuer à différencier les assurés. « Ils vont utiliser d'autres critères discriminants comme la puissance du véhicule assuré et sa couleur par exemple », explique Cyrille Chartier-Kastler, président de Facts & Figures. Les jeunes hommes inexpérimentés conduisant souvent des voitures rouges assez puissantes devraient continuer à payer plus

cher leur assurance auto que les jeunes filles.

En matière d'assurance santé, les femmes devraient être gagnantes avec la réforme. Ayant des dépenses de soins plus importantes que les hommes en raison notamment des consultations gynécologiques et d'un meilleur suivi médical, elles payaient jusqu'à présent des cotisations plus élevées (10 % selon Assurland) que les hommes. A l'avenir, leurs cotisations devraient baisser et celles des hommes légèrement augmenter. Ces changements concernent toutefois peu de personnes, essentiellement les célibataires assurés individuellement. « De nombreuses mutuelles et les complémentaires santé souscrites dans le cadre de l'entreprise, ne font pas de distinction tarifaire entre les hommes et les femmes », précise Cyrille Chartier-Kastler.

Les hommes qui ont une espérance de vie inférieure à celle des femmes payaient jusqu'à présent plus cher leurs primes d'assurance vie, en particulier les assurances emprunteur et les assurances décès invalidité. « Leurs primes devraient baisser et celle des femmes légèrement augmenter », avance Thibaud Hager, manager chez Optimind Winter.

Les hommes touchaient jusqu'à aujourd'hui des rentes viagères dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou d'assurance-retraite (contrat Madelin, Perp, Perco) plus élevées que les femmes, les assureurs les versant en moyenne moins longtemps qu'aux femmes. « Désormais, les assureurs vont appliquer aux hommes et aux femmes les tables de mortalité féminine. Les rentes payées aux hommes seront donc inférieures d'environ 10 % à celles actuellement reçues », assure Thibaud Hager. ■

## CE QUI CHANGE POUR LES FEMMES

# 10 %

C'est la hausse de l'assurance auto pour les jeunes conductrices